
Compte rendu

Forum de discussion sur
la participation citoyenne

Propos

Décembre 2001

Conseil permanent de la jeunesse

La collection « Propos » du Conseil permanent de la jeunesse est une tribune ouverte à l'expression des différents points de vue sur des enjeux importants pour la société québécoise.

Les textes publiés dans cette collection ne représentent pas la ou les positions du Conseil permanent de la jeunesse.

Leur reproduction est autorisée à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Comité organisateur du Forum de discussion

Patrick Lebel, président
Geneviève Baril, vice-présidente

Synthèse et rédaction

Véronique Raymond

Production

Danielle Tremblay

Révision linguistique

Charlotte Gagné

Avertissement

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-38923-9

Remerciements

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse tiennent à remercier une quarantaine de jeunes, représentantes et représentants des organismes jeunesse, qui ont participé activement au Forum de discussion sur la participation citoyenne.

Le Conseil, en plus du soutien de son personnel et de ses membres, a également bénéficié du travail de personnes qui ont investi temps et énergie dans l'organisation et la tenue du Forum de discussion. Du même coup, celles-ci ont démontré qu'elles croyaient au bien-fondé de cet exercice de prise de parole et de consultation.

À toutes et à tous, mille fois merci.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Mise en contexte et démarche | 7 |
| Aspects méthodologiques | 7 |
| État de situation et thèmes | 8 |
| | |
| Synthèse des propos des jeunes..... | 13 |
| | |
| Présentation sommaire des positions de certains jeunes et organismes jeunesse | 15 |
| Nikolas Ducharme et Jonathan Valois | |
| Comité national des jeunes du Parti québécois | |
| Forum jeunesse du Bloc québécois | |
| | |
| Thème 1 : octroi du droit de vote à 16 ans | 18 |
| Maturité et responsabilité morale | |
| Droits et responsabilités civiques | |
| | |
| Thème 2 : institutions démocratiques au Québec | 21 |
| Séparation des pouvoirs | |
| Revalorisation du rôle du député et du citoyen | |
| Révision de la formule électorale | |
| Élection du premier ministre au suffrage universel | |
| Élections à date fixe | |
| Mode de scrutin | |
| Formule proportionnelle | |
| Citoyenneté, identité et nationalisme | |
| | |
| Conclusion | 27 |
| | |
| Liste des personnes présentes au Forum de discussion | 28 |
| | |
| Liste des membres du Conseil 2001-2004 | 29 |

Mise en contexte et démarches

Le Conseil permanent de la jeunesse a décidé d'organiser un Forum de discussion regroupant des jeunes et des représentantes et représentants des organismes jeunesse du Québec afin de recueillir leurs points de vue sur la place du citoyen dans le système politique au Québec et les caractéristiques mêmes de ce système politique. Ce sont leurs propos qui sont rapportés dans ce compte rendu.

Aspects méthodologiques

Plusieurs jeunes ou représentantes et représentants des organismes jeunesse du Québec ont été invités au Forum de discussion qui s'est tenu le samedi 8 décembre 2001. Les personnes présentes ont librement choisi d'y participer. L'objectif du Forum était de favoriser l'expression des idées et la définition des champs d'intérêt des jeunes ainsi que de faire valoir l'expertise des organismes jeunesse intéressés par la question.

La rencontre a débuté par l'exposé de monsieur Vincent Lemieux, politologue et professeur à l'Université Laval, sur les enjeux liés aux trois grands thèmes prévus, soit : l'octroi du droit de vote aux jeunes de 16 ans, les institutions démocratiques au Québec et l'influence de la mondialisation. La deuxième partie a été laissée aux participants qui sur une base individuelle ou à titre de représentantes ou représentants de groupes jeunesse, ont présenté leurs positions sur les sujets soumis. Un échange de vues a fait suite aux exposés sur les différents thèmes. Compte tenu des limites imposées pour le déroulement du Forum, seuls les deux premiers thèmes ont été couverts.

La discussion était animée par un modérateur et les propos des participants étaient enregistrés et notés par un observateur externe. Ces notes et enregistrements ont donné lieu à un *verbatim* des propos des participants, dont le présent rapport constitue la synthèse. Son contenu ne présente donc pas la position du Conseil permanent de la jeunesse.

De plus, le Conseil ne prétend pas que les propos présentés dans ce document rendent compte des points de vue de *l'ensemble* des jeunes et des organismes jeunesse sur la question.

État de situation

Présentation de M. Vincent Lemieux, politicologue à l'Université Laval

En introduction, monsieur Vincent Lemieux a été invité à se prononcer sur les trois grands thèmes de ce Forum sur la participation citoyenne, soit l'octroi du droit de vote à 16 ans, les institutions démocratiques au Québec et l'influence de la mondialisation.

Selon monsieur Lemieux, la question du droit de vote à 16 ans revient de façon sporadique au sein des différents partis politiques au Québec, selon la conjoncture. Monsieur Lemieux se dit peu favorable à cette mesure qui n'existe, affirme-t-il, à peu près nulle part au monde. Dans la plupart des démocraties occidentales, le droit de vote est accordé à l'âge de 18 ou de 21 ans.

Les tenants du droit de vote dès l'âge de 16 ans arguent fréquemment que peu de différences séparent un jeune de 18 ans d'un autre qui en a 16. Cette position repose sur la notion de maîtrise du comportement. Un parallèle est souvent tracé avec l'âge requis pour l'obtention du permis de conduire. Cependant, établir le droit de vote à 16 ans emporte celui de se porter candidat.

De leur côté, les opposants soulèvent que le droit de vote pour les 16 ans est de fait accordé à des élèves du secondaire. Le passage du secondaire au collégial et le fait qu'un plus grand nombre de ces personnes se trouvent sur le marché du travail marqueraient une différence appréciable qui serait garante d'une plus grande maturité. D'autres disent encore que si les jeunes paient des taxes dès l'âge de 16 ans, rares sont ceux qui, par ailleurs, paient des impôts.

L'une des principales réticences au fait de ramener le droit de vote à 16 ans provient du contexte même où se trouve le Québec actuel. On observe en effet un certain désintérêt et un certain cynisme envers la politique ainsi qu'un faible taux de participation électorale. On a par exemple noté qu'aux élections de 1970, 1973, 1976 et 1981, la moyenne de la participation se situait autour de 83 %. Aux quatre élections suivantes, soit celles de 1985, 1989, 1994 et 1998, cette moyenne avait chuté à 78 %. Ces données, appuyées par celles que révèlent les sondages effectués annuellement au sein de la population, indiquent une baisse de confiance et d'intérêt envers la politique. On a également constaté que le passage du droit de vote à 18 ans avait entraîné une réduction de la participation entre le scrutin de 1962 et celui de 1966, passant de 80 % à 74 %. Dans la conjoncture actuelle, cette mesure pourrait donc provoquer en une baisse de la participation, laquelle pourrait être mal interprétée.

En réponse à une question qui lui était adressée à la fin de son exposé, monsieur Lemieux mentionne que l'abaissement de l'âge du droit de vote signifie que l'on devra accorder des compétences et des responsabilités en conséquence. En Belgique, le passage du droit de vote de 21 à 18 ans a été fortement lié à la notion de majorité. Le Québec serait aussi vraisemblablement placé devant des choix juridiques et sociaux qui pourraient aussi conduire à abaisser l'âge de la majorité.

En ce qui concerne les institutions démocratiques au Québec, le Conseil permanent de la jeunesse suggérerait quatre sous-thèmes : le parlementarisme britannique, la formule électorale actuelle, les élections à date fixe et l'élection du premier ministre au suffrage universel.

Monsieur Lemieux rappelle que le parlementarisme britannique possède certaines caractéristiques qui le distinguent du parlementarisme consensuel de l'Autriche. D'abord, il suppose un mode de scrutin pluralitaire et non majoritaire et uninominal à un tour. Le pouvoir est alors cédé au parti qui obtient non pas le plus de votes, mais le plus de sièges. Selon ce modèle, l'exécutif est aux mains d'un seul parti et, sauf exception, – comme on a pu l'observer en Grande Bretagne durant la guerre – il écarte la possibilité de gouvernements de coalition et entraîne un système politique très centralisé. Finalement, ce système ne permet pratiquement que l'exercice de la démocratie de type parlementaire ou représentative, démocratie qui résiste fortement au recours au référendum. Il y a donc peu de démocratie directe avec participation du citoyen.

Afin de pallier ces inconvénients, le parlementarisme devrait présenter des caractéristiques qui le rapprochent davantage du modèle consensuel : un mode de scrutin moins disproportionnel; la formation, à l'occasion, d'un gouvernement de coalition; une plus grande décentralisation – ce qui se fait en Suède par exemple – et l'utilisation du référendum pour favoriser la participation des citoyens.

Le questionnement même suppose que l'on définisse le terme « institution démocratique ». Monsieur Lemieux suggère qu'il s'agit d'« un gouvernement du peuple [on peut en discuter], par le peuple [à travers ses représentants] et pour le peuple [parfois] ». Il énonce aussi la définition suivante de la démocratie, proposée par Schneider : « un système politique pour des gens qui ne sont pas tout à fait certains d'avoir raison ». Ainsi, « la démocratie est un système politique compétitif où des organisations et leurs leaders sont responsables devant la population, politisent les problèmes [conflits] et popularisent les solutions de façon à ce que les citoyens participent aux décisions qui les concernent ».

Le mode de scrutin des institutions démocratiques devrait être cause d'une meilleure représentativité des citoyens par leurs leaders. Des démarches seront donc entreprises

en 2002 dans le but d'améliorer notre mode de scrutin et d'examiner la représentation régionale ainsi que le régime présidentiel. Alors que les plus radicaux souhaitent passer directement à une formule proportionnelle, deux formules principales de remplacement sont actuellement envisagées. Déjà en 1985, sous la gouverne de René Lévesque, une coalition avait été formée qui proposait une proportionnelle régionale ou territoriale modérée. Il s'agissait de diviser le Québec en vingt ou trente circonscriptions régionales assorties de trois à sept sièges pour les députés. La formule présentement à l'étude – qui a plus de chance d'être acceptée –, consiste à adopter un modèle de scrutin mixte, comparable à celui de l'Allemagne, où la moitié des sièges sont attribués à la suite d'un scrutin « pluralitaire » uninominal à un tour et l'autre moitié à la proportionnelle, ce qui permet de corriger les distorsions de la première situation. L'une des propositions dans ce sens serait d'établir 75 circonscriptions locales comportant 25 sièges dont les titulaires seraient élus à la « pluralitaire », et 50 à la proportionnelle. Ce mode de scrutin permettrait, d'une part, de corriger les inégalités souvent considérables entre les deux premiers partis et d'autre part, accorderait aux petits partis une certaine représentativité.

Des élections à date fixe seraient également souhaitables, à l'exemple de ce qui se fait dans les pays scandinaves, pour assurer une plus grande transparence. Ainsi, un gouvernement en période d'impopularité dans les sondages ne pourrait décider de prolonger son mandat et de retarder la date des élections au-delà de quatre ans. Évidemment, un gouvernement minoritaire sur une question importante aurait toujours la possibilité de déclencher des élections avant quatre ans.

Finalement, monsieur Lemieux se dit peu favorable à l'élection du premier ministre au suffrage universel en raison de cohabitations possibles comme celles qu'on observe en France où le premier ministre élu peut se retrouver chef d'un parti minoritaire à l'Assemblée nationale.

L'un des participants au Forum avance que la réforme de la formule électorale semble actuellement faire consensus chez les jeunes. La question qui se pose alors est celle des mécanismes qui devraient être utilisés pour faire progresser le débat.

Tenant pour acquis que le Mouvement pour la démocratie nouvelle aboutira à l'Assemblée nationale en 2002, monsieur Lemieux signale divers mécanismes qui sont envisageables pour faire avancer le débat : la création d'une commission parlementaire; la création d'un comité d'étude formé d'experts qui ferait rapport au ministre responsable ou à la Commission des institutions; un mandat d'initiative de la Commission des institutions ou encore la création, par le Mouvement pour la démocratie nouvelle, d'un comité de citoyens qui ferait l'exercice.

Le troisième thème de ce Forum, soit l'influence de la mondialisation, a été principalement traité sous deux angles majeurs : la place du citoyen dans les décisions et les mécanismes démocratiques supranationaux.

Le phénomène de la mondialisation remet en question de façon plus aiguë la place du citoyen dans les prises de décisions. Selon monsieur Lemieux, les partis politiques devront prendre position en la matière.

Le phénomène de la mondialisation ramène aussi à l'importance de se doter non seulement de mécanismes de régulation économique, mais également de systèmes de régulation politique qui puissent faire contrepoids aux monopoles. Par exemple, une co-régulation d'organismes comme l'UNESCO, l'OMS et l'OMC dont les prises de positions devraient être infléchies par celles d'autres organismes mondiaux dans des domaines comme l'environnement, la santé et la culture. L'exemple de l'Europe est intéressant à ce sujet puisqu'elle a adopté un système de régulation économique pour ensuite mettre en place un système de régulation politique par l'intermédiaire des mécanismes de l'Union européenne.

Après un état de situation dressé par monsieur Vincent Lemieux, trois thèmes devaient être abordés au cours du Forum :

- . l'octroi du droit de vote aux jeunes de 16 ans,
- . les institutions démocratiques au Québec,
- . l'influence de la mondialisation.

La séance a dû être levée en raison de la prolongation des échanges sur les deux premiers thèmes. Le troisième thème a donc été reporté à un Forum ultérieur.

Synthèse des propos des jeunes

Présentation sommaire de la position de certains jeunes et organismes jeunesse

Certains jeunes et organismes jeunesse qui souhaitaient présenter des documents dans le cadre du Forum du 8 décembre 2001 sur la participation citoyenne ont été invités à le faire à titre d'introduction à la discussion.

Nikolas Ducharme et Jonathan Valois

Pour Nikolas Ducharme et Jonathan Valois, la réforme des institutions soulève la question du droit du citoyen à exiger qu'elles soient plus démocratiques. Cette préoccupation prend appui sur la distance qui sépare les citoyens et les élus, le fait que le Canada ne semble pas vouloir réformer sa Constitution ou ses institutions démocratiques, la perte de contrôle du citoyen sur les décisions dans le contexte de la mondialisation et les interrogations sur la qualité de l'information transmise aux citoyens.

Les questions posées pourraient être formulées de la façon suivante : « Comment voulons-nous vivre ensemble ? », « Comment pouvons-nous exercer un contrôle sur nos orientations culturelles et politiques ? », « Quel type de démocratie voulons-nous et pour quel type de citoyen ? »

Messieurs Ducharme et Valois qualifient le système politique canadien de « monarchie parlementaire ». Le premier ministre y fait office, selon eux, de « néo-monarque ». Ils s'insurgent contre le fait que ce dernier soit simplement l'élu d'une circonscription et non de l'ensemble de la population. Ils s'interrogent sur les pouvoirs qui lui sont dévolus. Ils affirment que le contrôle que ce dernier exerce sur la Chambre des communes lui permet de faire voter n'importe quelle loi. Ayant le pouvoir de nommer tous les ministres, il a le contrôle de l'exécutif. Le chef de la Chambre de communes nomme les sénateurs, les hauts fonctionnaires, les juges, les présidents des sociétés d'État, il vote les budgets de Radio-Canada et nomme son président-directeur général, etc. Le premier ministre contrôle donc l'ensemble de l'appareil étatique canadien et, de surcroît, déclenche les élections.

Au terme de leur réflexion, ils proposent un certain nombre de pistes de solution. La première serait d'élire le premier ministre au suffrage universel et ainsi de permettre à la population de voter pour celui qui est censé les représenter. Ce faisant, ils veulent fonder une nouvelle république où le pouvoir du président ne serait pas menacé parce qu'il aurait été obtenu démocratiquement. Ils demandent ensuite une chambre des représentants renforcée qui serait le lieu de véritables débats et une

séparation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. En troisième lieu, une véritable réforme des institutions démocratiques devrait donner plus de pouvoirs aux régions par la création d'une chambre des représentants régionaux. Finalement, ils insistent sur l'importance de faire vivre la citoyenneté québécoise à travers une langue française commune, une constitution républicaine provinciale et un projet de société appuyé par la Charte des droits et libertés qui lie les citoyens entre eux et aux institutions.

Comité national des jeunes du Parti québécois

D'entrée de jeu, le Comité national des jeunes du Parti québécois (CNJPQ) se dit préoccupé par la question de la réforme des institutions démocratiques et annonce son intention d'entreprendre une véritable réflexion sur la question en 2002.

Pour le Comité, la citoyenneté est intimement liée à l'exercice de la démocratie. Cette dernière se reflète à la fois dans la pratique démocratique en tant que telle, dans les moyens de participer à cette démocratie et dans les notions d'identité et de citoyenneté. L'identité est liée à la capacité de se reconnaître dans les institutions, ce qui influe aussi sur la participation. Selon eux, la citoyenneté québécoise s'exerce à l'intérieur et à l'extérieur des institutions démocratiques et elle est intimement liée au territoire et à la langue. Elle peut être définie sur la base des droits fondamentaux, du statut légal et du sentiment d'appartenance à la collectivité politique.

Mus par la volonté d'établir et de valoriser une citoyenneté québécoise, le Comité propose de marquer par certains « rites de passage » les étapes importantes de la vie civique. Le CNJPQ en identifie trois : la majorité, l'éducation et la retraite. Il pourrait s'agir, par exemple, de délivrer des cartes de citoyenneté et d'électeur, de remettre un document à la majorité – ce qui pourrait contribuer à favoriser la participation électorale – et de souligner l'apport des aînés à la vie active.

Forum jeunesse du Bloc québécois

Pour le Forum jeunesse du Bloc québécois (FJBQ), les conditions de la participation reposent sur la notion de citoyenneté dont la caractéristique est l'exercice de la liberté et des droits civiques. Les droits reconnus dans la Charte des droits et libertés sont à la fois privés et collectifs et lient les individus entre eux.

L'octroi de droits suppose la possibilité de les exercer. Pour s'assurer que les conditions essentielles à la participation sont remplies, il faut d'abord pouvoir répondre aux besoins primaires et secondaires des individus. Il faut pouvoir intégrer tous les citoyens, immigrants, femmes, handicapés, jeunes et autres, et favoriser leur

participation. Dans ce sens, selon le FJBQ, le français comme langue commune est le véhicule des valeurs et il est essentiel pour créer une république et permettre aux citoyens d’y participer.

Ainsi, l’instauration d’une république au Québec serait modelée sur les institutions politiques. Il y aurait séparation des pouvoirs, élection séparée du chef et régime présidentiel. Cependant, le FJBQ s’interroge sur la composition de l’exécutif et lance la réflexion sur la question. Le président élu devrait-il présenter une liste de candidats?

Le scrutin devrait reposer sur un modèle mixte où une partie des sièges serait attribuée sur la base du mode nominal à un tour, contre 25 % proportionnellement aux suffrages exprimés. Par ailleurs, un meilleur rapport entre l’électorat et les élus devrait être assuré. Pour ce faire, le FJBQ propose de réduire la taille des circonscriptions et de créer des assemblées de circonscription. Selon eux, les citoyens devraient également avoir un droit de présenter des projets de lois. Finalement, ils proposent de modifier la forme des commissions parlementaires, lesquelles deviendraient itinérantes et ouvertes à tous.

En conclusion, une des solutions pour favoriser la participation citoyenne dans un contexte de mondialisation pourrait être d’élire les représentants des organismes internationaux au suffrage universel et de créer une forme nouvelle de gouvernance.

THÈME 1 :

Octroi du droit de vote à 16 ans

Au sujet de l'octroi du droit de vote à 16 ans, le Conseil permanent de la jeunesse suggérerait de se pencher sur les droits acquis, les mesures préalables à une telle action et les conséquences possibles de cet octroi.

Les jeunes réunis au Forum se regroupaient selon les opinions émises : les tenants du droit de vote à 16 ans et les opposants à cette modification. D'un côté comme de l'autre, les arguments avancés se ramenaient aux notions de maturité et de responsabilité morale d'une part, et aux droits et responsabilités civiques d'autre part.

Maturité et responsabilité morale

Le débat qui entoure l'octroi du droit de vote à 16 ans se cristallise fréquemment sur la capacité d'un jeune de cet âge à assumer des responsabilités morales et politiques. Les positions soutenues par les participants lient l'habilitation à voter à la notion de maturité.

Certains soutiennent qu'un jeune de 16 ans est apte à exercer son droit de citoyen. Ils argumentent notamment que la réforme du curriculum au secondaire et l'introduction d'un cours d'éducation à la citoyenneté devraient préparer les jeunes à assumer cette responsabilité. Le droit de vote serait alors la consécration de ce cours. Le cours d'éducation à la citoyenneté préparerait les jeunes à devenir de bons citoyens et le droit de vote à 16 ans constituerait un véritable levier pour exercer cette citoyenneté et entrer de plein droit dans le débat social.

D'autres prétendent que le système d'éducation ne fournit aucune compétence *de facto*. Les participants sont favorables à la possibilité que les jeunes aient droit de voter pour les différentes instances des établissements d'enseignement secondaire. Mais de l'avis de plusieurs, le débat doit être amorcé par les principaux intéressés. Dans la société actuelle, eux seuls sont en mesure d'évaluer leurs désirs et leurs aptitudes. Le rôle des générations qui les précèdent doit se limiter à les soutenir et à les aider à s'organiser dans ce sens.

D'autres encore sont d'avis que le débat doit être entrepris par « les plus vieux » parce que les plus jeunes utilisent d'autres formes de participation et de revendication qui ne sont pas canalisées vers les institutions politiques et qu'ils n'ont recours à aucun lobby.

Les opposants au droit de vote à 16 ans notent plusieurs limites aux arguments qui reposent sur l'atteinte de la maturité et sur la notion de capacité. Sachant que Ronald Reagan souffrait déjà de la maladie d'Alzheimer au moment où il occupait toujours des

fonctions présidentielles, le questionnement sur la mesure de la capacité pourrait conduire à se demander si on ne devrait pas retirer le droit de vote aux personnes âgées. On pourrait également se demander dans quelle mesure la population, toutes catégories d'âges confondues, est apte à voter et possède la maturité pour le faire.

Comment interpréter les données sur la participation électorale dans cette optique? Comment évaluer dans quelle mesure le fait de ne pas voter peut constituer une forme de participation? Comment prendre en compte les formes différentes de participation qui se profilent dans la société actuelle?

Certaines personnes observent que si les jeunes votants ne sont pas conscients de ce qu'ils expriment par leur vote, il n'en résulte pas moins une carence dans l'expression de la citoyenneté. D'autres signalent que, contrairement à l'exemple européen, l'octroi du droit de vote à 16 ans ne signifierait pas une obligation de voter pour les jeunes de cet âge et qu'ils décideront d'eux-mêmes du moment de leur participation. Le débat doit plutôt se faire sur la manière dont on devrait préparer les jeunes à exercer ce droit.

Bref, la question de l'aptitude à voter est délicate et l'on risque de s'enliser dans un débat sur la responsabilité et où il apparaît clairement que la maturité politique de toutes les tranches d'âges pourrait être remise en question. L'abaissement de l'âge associé au droit de vote est surtout une question de cohérence entre la dévolution d'un certain nombre de responsabilités et les droits qui en découlent, notamment le droit de vote.

Droits et responsabilités civiques

Les droits et responsabilités civiques constituent, selon plusieurs, des déterminants qui marquent la capacité à prendre la responsabilité politique qu'implique le droit de vote. Si un jeune est en mesure de prendre telle ou telle responsabilité que lui impose l'État, pourquoi ne serait-il pas en mesure d'exercer son option citoyenne par le vote?

Plusieurs participants soulignent que l'atteinte des 16 ans marque une étape importante de la vie civique. En effet, on acquiert à cet âge une capacité légale par rapport à son dossier médical. Seize ans, c'est aussi l'âge requis pour obtenir un permis de conduire et pour s'enrôler dans l'armée dans l'armée; c'est l'âge limite pour être jugé au criminel, l'âge où les contrevenants pourront être condamnés à la prison. C'est également à 16 ans que les jeunes peuvent commencer à payer des impôts. À 16 ans, on peut être membre d'un parti politique. On peut également siéger au Conseil permanent de la jeunesse et prendre des décisions qui influenceront sur certains ministères. On peut également faire partie d'une association étudiante et en gérer les budgets, etc.

Sur la base de ces constats, d'aucuns proposent d'inverser plutôt la question pour se demander pourquoi ne pas leur donner le droit de vote. Les jeunes semblent avoir toutes les responsabilités liées à la citoyenneté, sans pouvoir bénéficier des droits qui y sont rattachés. Les jeunes de 16 à 18 ans se situent dans la tranche d'âge la plus lésée par les programmes sociaux. Certains participants soutiennent que le droit à la représentation est la prérogative associée au paiement des taxes et des impôts : « *No taxation without representation* ».

Un participant rappelle que, selon le sociologue Bourdieu, « la jeunesse n'est qu'un mot ». Avec la mondialisation, les jeunes de 16 ans doivent répondre à de nombreuses questions. Les prises de décisions politiques doivent refléter cette réalité.

D'autres personnes s'objectent à ce raisonnement et dénoncent plutôt la conjoncture actuelle qui fait reposer de lourdes responsabilités sur les épaules des jeunes. N'y aurait-il pas lieu, justement, de repousser toutes ces responsabilités à plus tard? La définition actuelle de la jeunesse permet d'allonger de plus en plus cette période de la vie. Par contre, les responsabilités qui s'y rattachent surviennent de plus en plus tôt et ce phénomène est accentué par celui de la « marchandisation » qui transforme de plus en plus rapidement les jeunes en consommateurs. De l'avis de certains, on devrait donc alléger leurs responsabilités plutôt que de songer à les augmenter.

Devant les choix sociaux à faire par rapport à la jeunesse, la priorité devrait être accordée au décrochage, à la toxicomanie, au suicide et à la nécessité d'obtenir de véritables programmes d'aide destinés, notamment, aux jeunes de 16 à 18 ans. Dans ce sens, la question de l'octroi du droit de vote à 16 ans est secondaire en ce qui a trait à la participation citoyenne.

Par ailleurs, si on veut inscrire le raisonnement dans une réflexion globale sur la participation citoyenne, force est de constater que le droit de vote à 16 ans ne résoudra pas la question. Selon une étude IRPT, la jeune génération vote moins que la précédente. Le taux de participation augmente avec l'âge, mais il reste marginal jusqu'à 40 ans. L'arbitrage sur l'âge légal associé au droit de vote se présente donc comme un choix politique parmi les choix sociaux à faire.

Le Brésil, le Venezuela, le Nicaragua et Cuba ont déjà octroyé le droit de vote à 16 ans. Au Québec, la question suggère à tout le moins un débat qu'il est légitime d'inscrire dans une réflexion sur les institutions démocratiques.

THÈME 2 :

Institutions démocratiques au Québec

Le Conseil permanent de la jeunesse suggérerait d’aborder les institutions démocratiques au Québec sous l’angle du parlementarisme britannique, de la formule électorale actuelle, des élections à date fixe et de l’élection du premier ministre au suffrage universel. Les jeunes réunis au Forum de discussion du 8 décembre ont également abordé les thèmes de la séparation des pouvoirs, de la revalorisation du rôle du député et de la citoyenneté.

Séparation des pouvoirs

En introduction au Forum, monsieur Lemieux ainsi que certains jeunes et représentantes et représentants de groupes jeunes ont tracé les limites du parlementarisme britannique. D’emblée, les participants au Forum ont posé l’importance de la séparation des pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif comme condition *sine qua non* à une véritable réforme des institutions démocratiques au Québec et au Canada.

Le problème actuel, en ce qui a trait à l’exécutif, est la convergence de l’ensemble des pouvoirs décisionnels sur les questions importantes vers une seule personne, à savoir le premier ministre. De ce fait, le pouvoir des ministres est relativement limité.

De l’avis des participants, le pouvoir exécutif doit être légitimé au moyen de l’élection du premier ministre au suffrage universel par exemple. L’instance législative doit obtenir davantage de pouvoir réel et le judiciaire doit assurer un véritable contrôle de la démocratie. Il existe également un quatrième pouvoir, soit celui des médias dont la concentration et la convergence sont inquiétantes. Ce quatrième pouvoir doit permettre l’expression et refléter la diversité des opinions.

Revalorisation du rôle du député et du citoyen

Le second problème lié aux institutions démocratiques canadiennes et clairement identifié par les participants est celui du rôle des parlementaires, des députés et de l’instance législative en tant que telle. Les jeunes constatent que les parlementaires n’ont plus de pouvoirs réels, mais ne font qu’entériner des décisions déjà arrêtées.

Une partie du problème relève des caractéristiques mêmes du régime actuel qui fait en sorte que le premier ministre possède un quasi-pouvoir de vie et de mort sur la carrière des parlementaires. Ces derniers se confinent donc à la *ligne de parti*. De l’avis d’un participant, seule une séparation des pouvoirs peut leur redonner un réel droit de

parole. Le système devrait également permettre de véritables initiatives parlementaires. Un modèle comme celui des États-Unis, à titre d'exemple, permettrait aux députés d'agir véritablement comme législateurs.

Quant aux juges, qui interprètent notamment la Constitution, de plus en plus de pouvoirs leurs sont conférés. Pourtant, ils sont nommés par le premier ministre. Un contrôle démocratique devrait à tout le moins permettre une ratification de leur nomination par le peuple.

Depuis 1968, avec la réforme des institutions démocratiques, nos dirigeants se sont attachés à corriger cette situation qui contribue à élargir le fossé entre les citoyens et les élus. Plusieurs solutions, à défaut d'avoir été mises de l'avant, ont été proposées dont un assouplissement de la *ligne de parti* ou de la structure même des commissions parlementaires (en exploitant des modèles comme la concertation ou les forums par exemple). Une revue des règles qui régissent l'Assemblée pourrait également être envisagée. Certains prônent encore d'octroyer au privé un droit d'initiative par rapport aux projets de loi. Chacun des participants semble accepter la proposition selon laquelle on doit accorder davantage de pouvoirs aux députés et laisser plus d'initiative aux citoyens.

Ces deux derniers éléments sont intimement liés. Aussi, plusieurs sont d'avis qu'il faut favoriser la participation citoyenne en passant par les gouvernances régionales. Un participant au Forum suggère, à titre d'exemple, que les citoyens aient le droit de vote à la Communauté du Montréal métropolitain (CMM) où siègent les maires. Une autre des solutions avancées au cours de ce Forum est de créer des assemblées consultatives de circonscription qui permettraient de créer un contact direct entre l'élu et le citoyen et d'engager un dialogue avec la société civile. Les citoyens pourraient y avoir un pouvoir d'initiative sur les projets de lois.

De l'avis de certains, le problème du cynisme par rapport à la politique, s'il en est un, ne réside pas seulement dans les institutions ou dans le mode de scrutin, mais dans les formes mêmes de la participation. Il faut trouver des solutions réalistes qui puissent être viables à l'intérieur du cadre constitutionnel canadien. Il importe de revaloriser le rôle du député. Par exemple, on peut penser à augmenter les pouvoirs des commissions parlementaires, les budgets des députés, leur pouvoir d'initiative et le temps qui leur est alloué en Chambre. De façon très concrète, l'installation d'une caméra à l'Assemblée nationale pourrait contribuer à créer un nouveau contexte.

L'individu doit également avoir un contrôle sur le député qui le représente. Dans ce sens, il serait intéressant d'envisager des modèles hybrides, c'est-à-dire composés à la fois de députés et de membres de la société civile, à l'image de la Commission Campeau. Il serait également souhaitable que l'on crée un meilleur dialogue entre la

Cour suprême et le Parlement en accordant davantage de pouvoirs au juridique, mais en permettant au citoyen d'en redébattre.

Les médias ont également un rôle non négligeable à jouer dans cette revalorisation du rôle du député. Ainsi, en campagne électorale, on pourrait augmenter le temps alloué aux différents partis politiques. Toutes ces mesures, qui devraient permettre au citoyen d'agir sur la vie politique, demeurent intimement liées à la révision de la formule électorale.

Révision de la formule électorale

La révision de la formule électorale touche à la fois le choix du système retenu, le mode de scrutin, les élections à date fixe et l'élection du premier ministre au suffrage universel.

Élection du premier ministre au suffrage universel

L'élection du premier ministre au suffrage universel semble faire l'unanimité auprès des participants au Forum. En effet, l'un des problèmes soulevés par la concentration des pouvoirs aux mains du premier ministre tient aux limites de sa légitimité puisque ce dernier n'est pas élu par une majorité de voix. Actuellement, les votes n'ont pas tous le même poids dans la balance électorale : les citoyens votent pour les députés et non pour le premier ministre. Ainsi, il est, le plus souvent, chef du parti élu; il est parfois nommé en cas de démission du précédent chef. Son élection au suffrage universel lui assurerait une plus grande légitimité. Mais certains prétendent qu'on se leurre à croire que cela provoquera de grands changements. Les pouvoirs particuliers qui lui seraient attribués pourraient et devraient être débattus en sus. L'option de l'élection du premier ministre au suffrage universel doit donc être étudiée sérieusement, parallèlement à d'autres questions, notamment celle des pouvoirs octroyés aux députés.

Par ailleurs, si certains affirment catégoriquement qu'il faut repenser le système pour créer une république qui dissocierait le chef d'État du chef du gouvernement, d'autres craignent les possibles cohabitations que peut provoquer un tel modèle.

Élections à date fixe

Si quelques intervenants et participants ont posé d'entrée de jeu qu'il fallait tenir des élections à date fixe, d'autres ont, lors de la discussion, qualifié cette mesure de « pseudo démocratique ». Ils soulignent que la réforme des institutions démocratiques doit s'inscrire à l'intérieur d'une réflexion globale; si certaines mesures paraissent démocratiques, elles peuvent cependant engendrer des effets pervers. Par exemple, les

élections à date fixe pourraient donner lieu à des campagnes électorales interminables comme cela se fait aux États-Unis.

Mode de scrutin

Le mode de scrutin comporte des aspects stratégiques. Il importe de laisser les électeurs s'interroger sur leur député. L'une des propositions avancées est d'instaurer un mode de scrutin à deux tours dans chacune des circonscriptions. Certains prétendent que cette méthode pourrait assurer une meilleure participation alors que d'autres sont d'avis contraire.

Le mode de scrutin ne représente, pour plusieurs, qu'un aspect technique qui n'a vraiment de sens qu'à travers des institutions véritablement démocratiques.

Formule proportionnelle

La réforme démocratique suppose un choix de valeurs qui doivent reposer sur la représentativité, favoriser une bonne gouvernance en opposition et assurer une meilleure représentation de toutes les tendances plutôt que n'être que bipolaire.

L'instauration de la proportionnelle semble une avenue prometteuse qui fait consensus chez les jeunes. Cependant, de l'avis de plusieurs, elle n'est réellement possible et souhaitable que si elle se fait dans les limites d'un certain cadre. Ce cadre devrait consacrer la séparation des pouvoirs, soit l'exécutif, le législatif et le judiciaire, une ratification des nominations et l'élection du premier ministre au suffrage universel.

Par ailleurs, un passage éventuel à un régime présidentiel inquiète plusieurs personnes. Quelques-uns affirment que la proportionnelle est souhaitable comme fondement de la république, mais craignent qu'elle ne serve les intérêts des entreprises. Sur le plan stratégique, on a observé qu'un renforcement de la proportionnelle a permis à divers groupes de prendre leur place, mais aussi de la perdre dans d'autres cas. Mais partout, la situation a mené la discussion sur la place publique. Pour passer la rampe, les décideurs devront aller chercher l'approbation de l'électorat. La proportionnelle permet certes la présentation d'une vaste gamme d'intérêts et d'idées, mais elle peut aussi faire ressurgir des tendances extrémistes. Elle ne doit pas être un facteur de déstabilisation, mais bien permettre l'expression des diverses tendances. Dans ce sens, une bonne gouvernance est aussi essentielle.

C'est pourquoi un certain groupe valorise davantage un modèle de proportionnelle mixte qui permettrait d'éviter en partie ces écueils. Un participant suggère qu'il pourrait s'agir d'un système de liste qui assurerait la parité entre les hommes et les

femmes et une discrimination positive, c'est-à-dire des membres des communautés ethniques, des jeunes et de divers groupes minoritaires.

D'autres soutiennent qu'il ne faut pas attendre l'instauration d'une république pour instituer une composante proportionnelle à l'Assemblée nationale.

À ce stade de la réflexion, il est possible d'enrichir le débat et de proposer une formule qui soit novatrice et qui s'inspire de divers modèles dans le monde, par exemple celui des Pays-Bas. Plusieurs avenues sont possibles : un découpage du Québec en 75 circonscriptions; la création d'une chambre régionale; la formation du pouvoir législatif à partir de 50 représentants régionaux; l'élection de l'une des deux chambres à la proportionnelle, etc. L'Australie présente aussi un exemple intéressant d'innovation. Il s'agit d'un système relativement complexe, basé sur un vote préférentiel où la population peut voter à la fois pour les partis et pour les personnes. L'Écosse a quant à elle un système de représentation proportionnelle. Ces exemples devraient nourrir les réflexions sur la question et permettre au Québec d'innover en la matière.

En réponse au débat qui tend à prendre des couleurs nationalistes, un participant rappelle qu'il importe de réfléchir à une réforme des institutions qui puisse s'inscrire à l'intérieur du système canadien qui, jusqu'à preuve du contraire, continue de lier le Québec. Dans le cadre de la fédération, la proportionnelle risque d'introduire un troisième pallier où les tiers partis auront plus de poids que voulu, ce qui aura pour effet d'affaiblir les revendications du Québec.

Citoyenneté, identité et nationalisme

Réfléchir sur les pratiques démocratiques en cours oblige à débattre de l'identité et de la citoyenneté. La question nationale reste liée à celle de la démocratie.

Pour les uns, la souveraineté existe dans un certain contexte. Elle découle de l'identité citoyenne et du sentiment d'appartenance. C'est pourquoi il importe de réfléchir sur les pratiques en cours et d'ouvrir le débat sur l'identité à travers la notion de représentativité. L'identité est multiple et s'exprime par l'intermédiaire de nos institutions. Les instances démocratiques actuelles ne représentent pas cette multiplicité et cette diversité de l'identité. Il est nécessaire de trouver comment l'exprimer au moyen d'une réforme des institutions de façon à ce que les gens aient le sentiment d'être représentés.

Inversement, l'identité découle, pour les autres, de la structure politique qui se construit dans la participation démocratique. Elle résulte également de la manière dont on se perçoit comme sujet. C'est pourquoi il faut, selon eux, effectuer un passage des sujets de droit [élément passif] vers des sujets de parole, de façon à forcer la participation.

Pour d'autres encore, l'identité est le fondement de la vie collective. La situation du Québec en Amérique et l'identité québécoise influent sur nos façons de faire. Il est important dans ce sens que nous définissions des institutions qui nous ressemblent pour que s'opère une véritable réforme.

La question de la citoyenneté ne peut être dissociée du débat qui entoure la réforme des institutions démocratiques. Elle est le matériau qui cimente les différents sectarismes. La citoyenneté donne une légitimité aux institutions, lesquelles ne peuvent être dissociées du sentiment d'appartenance.

Certains déplorent que l'on confonde la notion de citoyenneté comme expression du « vivre ensemble » avec celle de la citoyenneté « gadget ». En fait, elle se définit à la fois par la Charte et par les règles qui régissent l'espace démocratique. La langue est l'outil collectif qui permet son expression et qui «dé-ethnicise» les débats. L'idéal du « vivre ensemble » repose sur des valeurs collectives qui conditionnent nos actions. La Charte des droits et libertés marque de son sceau certaines valeurs de notre identité dont la langue. Elle est intimement liée au projet québécois. Certains sont d'avis que la citoyenneté ne pourrait s'exprimer dans le cadre actuel, mais seulement dans un Québec souverain.

Conclusion

La réforme des institutions démocratiques nécessite une réflexion globale et pose plusieurs questions. Comment voulons-nous vivre ensemble? Quelles valeurs voulons-nous revendiquer? Quel type de citoyenneté voulons-nous exercer et à l'intérieur de quel type de système démocratique?

Le droit de vote n'est pas la seule mesure de la participation ni la seule manière de s'exprimer politiquement. L'exemple du Sommet des Amériques a dans ce sens été repris par plusieurs. Les manifestants ne se sont pas regroupés à l'intérieur de méga structures : de nombreux groupes ont milité contre la mondialisation sur plusieurs fronts. Les nouveaux partis dans lesquels les citoyens se retrouvent petits et témoignent d'une vocation particulière. Compte tenu de ces nouvelles formes de participation citoyenne, il faut découvrir comment rouvrir les espaces publics et comment les adapter. Il faut redonner la responsabilité au citoyen.

Pour plusieurs jeunes présents à ce Forum, la question nationale reste liée à celle de la démocratie. Beaucoup de réformes seraient à faire qui ne peuvent l'être à l'intérieur du cadre actuel de la Constitution canadienne. Certes, il est nécessaire d'intégrer une réflexion internationale dans notre réflexion nationale. Cependant, deux pièges sont à éviter dans la réforme des institutions démocratiques : l'inspiration puisée à l'extérieur ne doit pas nous faire oublier ce qui fait notre particularité; le débat ne doit pas être réservé à l'élite, écartant ainsi l'adhésion de la population.

Afin de provoquer un véritable débat qui puisse enclencher une réforme des institutions démocratiques, certains participants exhortent chacun des jeunes et des représentantes et représentants de groupes jeunesse présents au Forum à retourner dans leur milieu et à exposer ces idées à leurs instances.

Un participant conclut que, peu importe leur issue, de tels débats sont sains pour notre démocratie. Le contexte politique annoncé pour 2002 devrait permettre d'élargir ce débat à d'autres acteurs. Les finalités de la démocratie devront alimenter le débat. Quel type de démocratie souhaitons-nous et pour en faire quoi? S'agira-t-il d'une démocratie socialiste, d'une démocratie économique? Devrait-elle être culturelle, politique ou autre?

Personnes présentes au Forum de discussion sur la participation citoyenne

Le samedi 8 décembre 2001

| | |
|-------------------------|--|
| Alexis Boyer-Lafontaine | |
| Akos Verboczy | |
| Nikolas Ducharme | |
| Jonathan Valois | |
| Patrick Taillon | |
| Andrée Mayer-Périard | Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) |
| Nicolas Brisson | Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) |
| Farouk Karim | Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) |
| Louis-Mathieu Loïselle | Parti québécois (PQ) |
| Pascal Bérubé | Comité national des jeunes du Parti québécois (CNJ-PQ) |
| Martin Barnabé | Comité national des jeunes du Parti québécois (CNJ-PQ) |
| Philippe Ordenes | Comité national des jeunes du Parti québécois (CNJ-PQ) |
| Joël Monzée | Force Jeunesse |
| Johanne Rioux | Force Jeunesse |
| Martin Koskinev | Force Jeunesse |
| François Limoges | Forum jeunesse du Bloc québécois (FJBQ) |
| Jean-Sébastien Talbot | Forum jeunesse du Bloc québécois (FJBQ) |
| Jean-François Morneau | Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) |
| Martin Simard | Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) |
| Patrick Kearney | Conseil permanent de la jeunesse |
| Marie-Eve Proulx | Conseil permanent de la jeunesse |
| Youri Chassin | Conseil permanent de la jeunesse |
| Patrick Charette Dionne | Conseil permanent de la jeunesse |
| Alexandre Labelle | Employé au Conseil permanent de la jeunesse |
| Nicolas Fournier | Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) |
| Benoît Riopel | Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) |
| Étienne Marcotte | Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) |
| Jean-Roch Duchesne | Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQÀC) |
| Rosana Pires-Gonçalves | Carrefour |
| Denis Leclerc | Chantiers jeunesse |
| Jean-Baptiste Pascal | Chantiers jeunesse |
| Philippe Boucher | Association des étudiants en sciences politiques et droit et l'Université du Québec à Montréal |
| Paulo Gervais | Attaché politique |

